Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260511-2026_070-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 05/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

Date d'affichage
30/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 18 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2026, le 5 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine.

Excusés avec procuration : Mme SABATIER Nathalie donne pouvoir à M. EON Jonathan

Secrétaire de séance : M. CHARLIER Clothaire

Réf	2026-070

Objet de la délibération : COS BREIZH : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU

Le COS Breizh est une association loi 1901, créée en 1975. Il accompagne les collectivités et autres structures territoriales et leurs agents pour leur proposer des aides sociales et une offre de culture, loisirs et de vacances. Il travaille pour offrir des prestations de qualités, accessibles à tous, quelques soit leur situation familiale ou leurs revenus. Véritable appui dans la gestion des ressources humaines, le COS Breizh est au service des agents dans leur vie professionnelle comme dans leur vie personnelle. En tant que producteur local d'innovation sociale, il apporte son savoir-faire et travaille en priorité avec les professionnels du département et de la région. Ainsi, il veille à ce que les retombées économiques se fassent sur le territoire pour participer à l'économie locale. Le COS Breizh a pour objet :

- d'assurer aux adhérents une assistance morale et matérielle dans tous les cas particuliers où celle-ci se révèle nécessaire,
- d'étudier et de proposer aux structures adhérentes toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles,
- d'organiser et de réaliser toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles,
- de contribuer par tous moyens appropriés à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et d'assurer la gestion de ces œuvres.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Le COS Breizh est un organisme paritaire élus/agents. Il a donc un représentant agent, qui est le délégué agent, et un représentant "élu", désigné après les élections pour représenter la personne morale qu'est la Mairie.

Les délégués élus et agents reçoivent une invitation à l'assemblée générale du COS et ont le droit de vote au cours de celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DÉSIGNER** Mme Christine KHEZZANE comme délégué élue au COS Breizh.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260511-2026_070-DE

pour : 18 , contre : 0 , abstention : 0

Informations diverses

- DIA parcelle n°292 Section C, située 13 rue des écoles

- DIA parcelles n°566, 617, 684 section C, situées 6 rue de la Vallée
- élections sénatoriales : le 5 juin 2026 19h00
- constitution du groupe de travail (élus et agents) pour la révision des lignes directrices de gestion : Vincent Sinoquet, Nathalie Godefroy, Julien Perez, Justine POULAIN, Joel Kergoat
- CTG convention territoriale globale : Projet social de territoire au service des familles - Invitation au COPIL, le 1er juin 2026, participation de Nathalie Godefroy
- FORUM : Vitré Communauté aux côtés des communes : enjeux, projets et organisation

Je vous invite à réserver, dans vos agendas, la date du Forum de Vitré Communauté qui se tiendra :

Samedi 27 juin 2026
De 10h à 15h
(ouverture des portes dès 9h30 pour le café d'accueil)

Parc des expositions de Vitré
(Chemin de Feil, route d'Argentré-du-Plessis)

Ce dernier s'adresse à tous les élus municipaux, DGS, Secrétaires de Mairie et cadres des communes de Vitré Communauté.

Le déroulé officiel, ainsi que l'invitation, vous parviendront dans les prochaines semaines.

- Gazette : en cours
- Convention OGEC 2012 : commission du 18/05.

Prochain conseil : le 5 juin 2026 à 19h00 et le 17 juin 2026 à 20h00
Levée de séance à 21h45
Le Maire, Vincent SINOQUET

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. CHARLIER Clothaire